



Rue Jean Jaurès
76770 Houpeville
Tel : 02.35.59.12.24
mairie@houpeville.fr

ARRETE N° 2026/078

Le MAIRE de la Commune de HOUPEVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le mauvais état de l'accès au stade « Augustin Delalande » dû aux conditions météorologiques,

ARRETE

Article 1er :

La pratique de football est interdite sur les deux terrains de football **du mardi 18 au lundi 31 août 2026.**

Article 2 :

Le présent arrêté sera :

- transmis à la Ligue de Football de Normandie,
- transmis au District Fluvial,
- notifié au Président de la S.M.F.C Houpeville-Malaunay

Fait à HOUPEVILLE, le DIX-HUIT AOÛT DEUX MILLE VINGT SIX



Le Maire

M. BOURGET